

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/740 du 3/10/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/

Portant reclassement et nomination de
Monsieur DIRAT Pierre-Abel, Attaché
des Services de l'Information.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S : .

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 82/924 du 20.10.1982 portant statut particulier
des cadres de l'Information ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 12122/MTPS.DGTFP.DFP du 24/12/1982 autorisant
l'intéressé à suivre le stage ;
(/u la lettre n° 631/PCT/PR-CAB du 25/4/1983 transmettant le dos-
sier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

Néant

ARTICLE 1ER : En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 82/924 du 20/10/1982 susvisé, Monsieur DIRAT Pierre-Abel, Attaché de 5° échelon indice 1020 des cadres des Services de l'Information, en service à la Présidence de la République à Brazzaville, titulaire du Diplôme de cadre Supérieur de Télévision-option « Conception-Réalisation, obtenu en France, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Journaliste Niveau III de 4° échelon indice 1140 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 3 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommuni-
cations,

[Signature]
Daniel A B I B I.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

[Signature]
Bernard COMBO MATSIONA.-

[Signature]
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

[Signature]
Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
BUREAU DE SOLDE ...	3
PRESIDENCE	1
MINI INFO.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	
SGCM/BC	3/-

[Large X mark over the list]